

Un nouvel outil pour accompagner les personnes handicapées

Neuf associations et structures se sont réunies, hier, au siège de l'Adapei 22, à Plérin. L'objet de la réunion était la signature d'une convention qui va confier à l'Adapei 22 la mise en place d'une structure d'accueil départementale composée d'une plateforme de coordination et de six pôles de services territoriaux.

Yannick Desdoigts, directeur de l'Adapei 22, brosse le portrait de ce nouvel outil au service des personnes handicapées.

« Après avoir fait reconnaître son statut auprès de la Maison départementale des personnes handicapées et reçu des préconisations et des orientations possibles à suivre, une personne handicapée est souvent désarmée devant la diversité des ressources et des acteurs susceptibles de l'accompagner dans son projet de vie. La plateforme départementale Handicap 22, à travers la convention signée aujourd'hui, va lui permettre d'être accompagné pour construire son parcours de vie et l'adapter au fil du temps. »

« Ne laisser personne au bord du chemin »

« Nous sommes partis du rapport Piveteau de 2014. Il s'agit pour nous de ne laisser personne au bord du chemin. La plateforme Handicap 22 est une innovation nationale : une personne handicapée pourra être accompagnée sur son territoire de vie, à travers le pôle de services qui



Les deux coprésidents du groupement Handicap 22, Jean-Yves Herviou (Adapei 22) et Paule Quéméré (Œuvre d'hygiène sociale des Côtes-d'Armor), et les représentants des neuf associations partenaires. De gauche à droite : Vincent Vanhove (APM 22), Michel Roger (Les Nouvelles), Jacky Desdoigts (Adapei Côtes-d'Armor), Claire Lévêque (Mutualité française), Yves Le Maréchal et Lionel Bruneau (4 Vaux Les Mouettes) et Agathe Mignaval (À fond la caisse).

mobilise l'ensemble des acteurs à sa disposition. Il disposera d'un référent unique au sein du pôle, c'est sécurisant », explique Jean-Yves Herviou, président de l'Adapei 22.

Paule Quéméré a expliqué le caractère innovant de la convention. « Le groupement, c'est une gouvernance ouverte sur un dispositif tout à fait opérationnel. Nous souhaitons développer ce modèle concret

au service de la personne handicapée. La convention prévoit une évaluation du dispositif, afin de l'améliorer et de l'étendre. »

Le Groupement Handicap 22 comprend les associations et organisations suivantes : Adapei Côtes-d'Armor, ADIMC 22 - Ker Spi, ADMR 22, Les Nouvelles, 4 Vaux Les Mouettes, Centre Hélios Marin/Œuvre d'hygiène sociale des Côtes-d'Armor, À fond la

caisse, APM 22 et la Mutualité française des Côtes-d'Armor.

Ces associations accompagnent ensemble plus de 9 000 personnes handicapées dans les Côtes-d'Armor, à travers les pôles de services territoriaux de Saint-Brieuc, Guingamp, Loudéac, Lamballe, Dinan, Lannion - Tréguier - Paimpol.

Contact : 02 96 58 25 83